

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 décembre 2021 à 19 h 00

Présents : Mme Annie GERARDIN, Maire

M. Francis TOUSSAINT, Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, adjoints

Mmes Nadine GERARDIN, Marie BAYARD, Florence NORMAND

Ms Loïc HENRY, Gilbert HACQUARD, Adrien TAILLARD, Pascal NORMAND, Cédric BLAISON, Vincent L'HÔTE, Yannick CROSNIER,

Secrétaire : Mme Aurore L'HÔTE

- Approbation du dernier compte-rendu

A l'unanimité

Rénovation de la maison « Gérardin » - étude de faisabilité

Considérant la volonté du conseil de rénover la partie inoccupée de la maison Gérardin,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de confier à Monsieur Jean-François GEORGEL, architecte, la réalisation d'une étude préalable pour un montant de 3 000 € HT

Service des Eaux – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

Reconduction des contrats d'acquisition de logiciels et de prestations de services Segilog

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Renouvelle pour une durée de trois ans les contrats d'acquisition de logiciels et de prestations de services Segilog

Acceptation d'un chèque de ristourne

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte le chèque émit par la CIADE d'un montant de 308.00 € concernant une ristourne de cotisation sur l'assurance multirisque.

Motion au centre de gestion

Considérant :

- Le rôle central de la secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- Les tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national,
- Le besoin de pourvoir les quelques 200 départs en retraites dans cet emploi à l'horizon 2030 sur le territoire vosgien,
- Les actions entreprises depuis 2015 par le Centre de Gestion et ses partenaires (CNFPT, POLE EMPLOI, CAPEMPL0I88) pour organiser des formations pratiques au métier de Secrétaire de Mairie avec l'appui des mairies et de leurs agents volontaires,
- La mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des Centre de gestion,
- La formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,
- L'absence de parcours diplômant adaptés aux spécificités de ce métier.
- Le succès du dispositif de formation existant depuis 2018 dans les Vosges financé par le CNFPT -sur fonds propres- et Pôle Emploi au moyen de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- Le refus de la direction territoriale de Pôle emploi de maintenir ce financement considéré comme dérogatoire au principe de marché public de la formation professionnelle,
- La volonté de la direction territoriale de Pôle emploi de faire correspondre formation et embauche par un seul et même employeur au titre de l'AFPR ou du POEI,
- La remise en question par ce biais du principe de tutorat et de mentorat propre au dispositif existant et gage de son succès.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Demande :

- L'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales,
- Le maintien du financement par Pôle emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès de secrétaires qualifiées et formation théorique,
- La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la territoriale,
- La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administratif en milieu rural.

La séance est levée à 20 h 15